

---

**REPUBLIQUE DU CONGO**

---

**Projet paysage forestier Nord-Congo (PPFNC)**

## **I - CONTEXTE ET ENJEUX STRATÉGIQUES DU PROJET**

### **1.1 - Contexte**

#### **Le secteur forestier**

La forêt congolaise s'étend sur une superficie de 22 millions d'ha soit 60 % du territoire national. Il s'agit du deuxième plus grand massif forestier d'Afrique, après celui de la République démocratique du Congo. Le territoire forestier du nord Congo couvre les départements de la Sangha, de la Likouala et le nord de la Cuvette. Sa superficie est de 9,5 millions d'ha constitués de 19 concessions forestières (7,6 millions d'ha), 6 aires protégées (1,8 million d'ha) et quelques concessions agricoles et minières. Le secteur forestier congolais est actif et contribue à environ 6 % du PIB et 36 % des recettes fiscales du pays.

La politique forestière nationale a pour objectif d'assurer le développement économique, social et écologique du pays, sur la base de la gestion durable des ressources forestières et fauniques en s'appuyant notamment, sur la connaissance du patrimoine forestier et la mise en œuvre de plans d'aménagement dans toutes les concessions forestières.

Le nord Congo est historiquement tourné vers l'exploitation forestière avec la première installation de la société Compagnie Industrielle des Bois (CIB) en 1968 et un véritable développement d'activité dans les années 1990 et 2000. Contrairement au sud du pays, le développement économique du nord a été fortement limité par des infrastructures de désenclavement quasi inexistantes ou de mauvaise qualité. Pendant longtemps les sociétés forestières ont ainsi été les seules entreprises pourvoyeuses d'emplois. Elles ont été à l'origine de la création et de l'entretien d'un réseau routier desservant progressivement la région.

En parallèle, des aires protégées ont été mises en place : le Parc National de Nouabalé Ndoki (1991), le Parc National d'Odzala Kokoua (2001). L'exploitation forestière a laissé de vastes espaces vierges et le massif forestier n'a pas fait l'objet de dégradations importantes, ce qui a permis le maintien d'une faune encore très importante, dans et en dehors des aires protégées.

Depuis une vingtaine d'années, le nord Congo a connu d'importantes évolutions. D'une part, les sociétés forestières se sont progressivement engagées dans l'aménagement durable des forêts et la certification, introduisant de fait un zonage des concessions et une prise en compte accrue de l'environnement et des aspects socio-économiques dans ces territoires. D'autre part, le pays a profité ces dernières années d'une bonne croissance économique lui permettant d'engager des grands travaux dans le domaine des infrastructures de transport et d'énergie. Avec l'ouverture de l'axe routier reliant Brazzaville à Ouesso, la Sangha est désormais sortie de son enclavement et les routes et pistes vers le Cameroun et vers la RCA à travers la Sangha relient dorénavant le nord Congo aux pays voisins. Ainsi, la région voit ses accès aux marchés internationaux facilités et le développement économique s'accélérer avec l'urbanisation d'Ouesso, mais également d'Owando, d'Impfondo et de Pokola ainsi que via l'attribution de permis miniers et de concessions agro-industrielles.

Avec cette nouvelle donne de développement et l'accroissement démographique qui en découle, le massif forestier du nord Congo va connaître des modifications majeures qui peuvent menacer directement son intégrité et les milieux sensibles qu'il contient. C'est l'objet du présent projet que de répondre à ces enjeux pour permettre un développement harmonieux de la zone.

### **La biodiversité**

Le bloc forestier Nord-Congo présente une situation assez exceptionnelle à l'échelle de l'ensemble du bassin du Congo. Il constitue à la fois une des zones les plus riches en termes de biodiversité et une des moins dégradées au plan environnemental. La forte diversité d'habitats forestiers se traduit par une richesse spécifique animale et végétale élevée. Ainsi, on recense dans l'écorégion qui englobe les forêts du Nord-Congo, de l'est du Gabon et du sud-est Cameroun pas moins de 3 800 espèces végétales.

C'est également l'état des populations des grands mammifères qui confère au bloc forestier Nord-Congo une valeur biologique et patrimoniale singulière. La zone enregistre la densité d'éléphants, de gorilles et de chimpanzés la plus élevée de toute l'Afrique centrale, constituant de ce fait un territoire clé pour la conservation de ces grands mammifères forestiers.

Cependant, il convient de noter que le nord Congo connaît un braconnage de plus en plus important ciblant principalement sa grande faune. Le trafic avec les pays limitrophes se développe, malgré les tentatives de riposte. Le grand braconnage a particulièrement augmenté ces dernières années, encouragé par l'envolée des cours de l'ivoire. Ainsi, la population d'éléphants du parc national d'Odzala serait passée d'environ 18.000 individus en 2000, à 13.000 en 2008.

Enfin, la demande en protéines animales dans les centres urbains du nord Congo est élevée et, en l'absence d'élevages locaux, la pression de chasse pour alimenter les marchés de viande de brousse est forte. En outre, les forêts du nord Congo alimentent d'autres marchés du pays, notamment celui de Brazzaville. Les prélèvements pratiqués sont pour la plupart non durables et menacent d'extinction locale de nombreuses espèces de mammifères.

### **Les populations**

De l'ordre de 0,5 hab/km<sup>2</sup>, la densité démographique est très faible au Nord-Congo. La population est essentiellement concentrée dans quelques agglomérations et pour le reste, répartie le long des axes de communication. Par ailleurs, une partie de cette population est mobile et occupe de manière temporaire de très nombreux campements de chasse, d'agriculture et de pêche.

La grande diversité des groupes ethniques et des mouvements migratoires caractérise la population du nord Congo. On observe une forte présence de groupes semi-nomades autochtones Bayaka et de groupes allochtones Bakwélé, qui ont migré progressivement, au fil des décennies, de l'axe Souanké/Sembé vers la Sangha.

L'installation de sociétés forestières a provoqué des flux migratoires importants. Par exemple, depuis l'installation de la société IFO en 2000, la population de Ngombé est passée de 1 000 à 10 000 habitants aujourd'hui.

### **L'activité économique**

Le secteur agricole a été, jusqu'à la fin des années 80, l'un des moteurs de l'économie du département de la Sangha. Dans les années 70 et au début des années 80, la culture du cacao se pratiquait dans toute la région. Avec le désengagement de l'État, la production a fortement baissé et ne subsiste plus aujourd'hui que de façon résiduelle à la frontière du Cameroun. Les palmeraies, laissées à l'abandon, font l'objet d'une exploitation traditionnelle, qui produit de l'huile pour les marchés locaux. Deux entreprises (Eco-Oil, Atama) envisagent de planter des surfaces importantes de palmier pour satisfaire la demande nationale. Aujourd'hui la quasi-totalité de la consommation est importée.

L'agriculture paysanne au niveau de la Sangha, pratiquée surtout par les femmes, couvre une petite superficie du territoire (0,11%, soit 6 000 ha environ). La faiblesse de cette activité explique les importations de produits vivriers en provenance du Cameroun.

La pêche et la chasse, pratiquées de manière traditionnelle, constituent les principales sources de protéines animales pour les populations de la région.

Les activités communautaires au Nord Congo sont menées dans les séries de développement communautaire (SDC) des concessions forestières aménagées et en cours d'aménagement du nord Congo. Le développement local dans les concessions forestières du nord Congo est à un stade embryonnaire qui a du mal à évoluer du fait de l'absence de compétences techniques agricoles locales et des difficultés d'accès au marché pour les producteurs isolés dans les SDC.

Les concessionnaires forestiers et les protecteurs de la faune (WWF, WCS) parviennent mal à accompagner les activités de développement local indispensables pour réduire les pressions sur la forêt et la faune. Ils opèrent via les Fonds de Développement Local (FDL) dont la mise en œuvre a été rendue obligatoire au niveau des concessions forestières aménagées. C'est un modèle innovant de partage des bénéfices dont les retours sur expériences sont aujourd'hui mitigés. Les besoins locaux sont importants mais les projets mis en œuvre répondent mal aux attentes des populations.

## **1.2 - Politique du gouvernement**

Le Congo a retenu, parmi ses priorités, l'industrialisation du pays par la transformation locale des ressources naturelles. En 2012, le gouvernement congolais a adopté le Plan National de Développement (PND 2012-2016) qui soulignait le potentiel de développement du secteur forestier tout en mentionnant la fragilité des écosystèmes et le besoin de préserver leur biodiversité. Le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) a défini une politique nationale de conservation et de gestion durable de la forêt dont les objectifs sont :

- la réduction de la déforestation et l'aménagement forestier durable de 5 millions d'hectares ;
- la certification des grandes concessions forestières sur une étendue de 2,5 millions d'hectares ;
- la mise en place d'un système de traçabilité des bois dans le cadre des accords de partenariats volontaires (APV/FLEGT) signés avec l'Union Européenne ;
- la création d'un réseau national et transfrontalier d'aires protégées totalisant 11% du territoire national pour la conservation de la biodiversité ;
- l'adoption d'un plan de préparation à la réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+).

## **1.3 - Importance pour le pays**

La République du Congo présente:

- Une politique d'aménagement du territoire et d'affectation des terres exprimée au plus haut niveau de l'Etat ;
- Une politique forestière ambitieuse, mise en œuvre et actualisée via le code forestier ;
- Le désenclavement du nord Congo par la rénovation et le développement des voies de communication terrestres et fluviales ;
- La redynamisation du développement agricole après plusieurs décennies d'abandon.

Ces signaux positifs ne sauraient masquer les problèmes structurels, il est nécessaire d'accompagner le Congo notamment sur un dialogue intersectoriel pour éviter une superposition de codes (forestier, agricole, minier) aux dispositions parfois antagonistes.

## **II - OBJECTIFS ET CONTENU DU PROJET**

Le projet a pour finalité d'assurer le maintien du continuum écologique et la préservation de la diversité biologique dans les territoires du nord Congo, tout en soutenant un développement socio-économique et un aménagement du territoire raisonnés.

Ses objectifs principaux sont d'apporter aux gestionnaires et usagers de ces espaces des outils en matière de gestion de la biodiversité, d'aménagement forestier durable et de valorisation des ressources naturelles, permettant d'envisager la gestion de l'écosystème dans une vision territoriale intégrée.

Le projet vise la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- Améliorer la gestion de la biodiversité à l'échelle du massif forestier, notamment en renforçant l'efficacité de la lutte anti-braconnage, en soutenant la mise en place de corridors écologiques et en intégrant des mécanismes de conservation de la biodiversité au sein des activités extractives (foresterie, mines, agro-industrie) ;
- Réduire les pressions anthropiques sur les écosystèmes forestiers en favorisant le développement d'activités agricoles et de pêche ;
- Poursuivre la dynamique de gestion durable des forêts tant dans les concessions forestières ne disposant pas encore de plans d'aménagement validés que dans celles mettant d'ores et déjà en œuvre leurs plans d'aménagement ;
- Appuyer une approche territoriale intégrée de l'aménagement du territoire dans le nord Congo.

## **2.1 - Contenu du projet**

Afin de répondre à ces objectifs, le projet comporte 4 composantes. Des études de faisabilité ont été réalisées par le bureau d'étude Oréade Brèche courant 2016 et 2017.

### **Composante 1 – Biodiversité**

Les aires protégées du nord Congo ne sauraient, seules, garantir la préservation de la biodiversité de la région. En effet, la grande faune forestière se déplace entre les aires protégées dans des zones tout aussi remarquables.

Les Unités de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage (USLAB), sous l'autorité du MEF, sont l'outil de la protection de la biodiversité mis en place dans les concessions forestières (UFA), en collaboration entre les parties : forestier, État et ONG de conservation.

Les enjeux relatifs à la biodiversité dans le nord Congo ont montré l'importance pour le projet d'apporter son appui à l'amélioration de la biodiversité à l'échelle du massif forestier nord Congo à travers :

- Le renforcement et la promotion des USLAB tripartites et de la collaboration entre les acteurs impliqués dans les USLAB ;
- La proposition d'une méthodologie et d'un canevas pour l'élaboration des stratégies de surveillance des USLAB : cadre de concertation ouvert ;
- L'élaboration des stratégies de surveillance dans les USLAB prioritaires ;
- La réorganisation des activités de la LAB ;
- Mise en place de plateformes départementales de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique ;
- Le renforcement des capacités de l'ACFAP ;
- L'amélioration du cadre juridique et institutionnel des USLAB ;
- L'appui technique à la création d'USLAB dans le PPFNC ;
- Une meilleure caractérisation et prise en compte de la gestion des réservoirs de biodiversité dont les zones à haute valeur écologique comme les salines et les corridors écologiques ;
- Une promotion de pratiques favorisant la biodiversité auprès des acteurs économiques.

### **Composante 2 – Développement local**

L'objectif de cette composante est de réduire les pressions anthropiques sur les écosystèmes forestiers. Ainsi, le projet contribuera à améliorer les dispositifs d'appui aux populations locales sans affecter les ressources naturelles.

Trois projets pilotes d'alternatives génératrices de revenus seront testés :

- Pêche
- Filière PFNL Biotrade en lien avec les concessionnaires certifiés FSC
- Cultures vivrière et maraîchage/ fruitiers

Cette composante visera aussi à :

- Apporter des solutions techniques d'intensification et de sédentarisation des productions (au sien des SDC) ;
- Réduire les pressions anthropiques sur la faune et la forêt par sensibilisation, accompagnement et structuration d'opportunités fournisseuses de denrées alimentaires et créatrices de revenus ;
- Soutenir techniquement les concessionnaires certifiés FSC dans le respect de leurs obligations de développement local ;
- Appuyer au développement de filières et établissement des connectivités marchés ;
- Mettre en place un programme de structuration et de renforcement de capacités des femmes sur des activités de développement des SDC.

### **Composante 3 – Aménagement forestier durable**

L'objectif spécifique de la composante 3 est de poursuivre la dynamique de gestion durable des forêts, prenant en compte la diversité des situations.

La composante s'efforcera :

- D'appuyer le CNIAF dans ces activités (prise en compte financière de deux cadres et 2 techniciens) ;
- De compléter et tenir à jour le jeu d'outils d'évaluation et de contrôle des Plan d'Aménagement (PA) élaborés lors du PAGEF et du projet FLEGT ;
- D'instruire les documents d'aménagement envoyés par les concessionnaires et préparer les réponses argumentées suite à cette instruction ;
- De contrôler la mise en œuvre des PA ;
- De renforcer les capacités des entreprises forestières ;
- De mettre en œuvre des placettes forestières.

### **Composante 4 – Appui à l'aménagement intégré du territoire et coordination transversale projet**

Face aux enjeux sectoriels multiples présentés précédemment, il apparaît nécessaire d'associer le Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire et des Grands Travaux (MAETGT) à la mise en œuvre de cette stratégie de développement intégrée, permettant de porter une vision transversale et intégrée du territoire.

Cette composante du projet permettra d'intervenir à plusieurs niveaux : (i) celui de la concertation des acteurs pour participer à la construction d'une stratégie intégrée d'aménagement du territoire de la zone concernée, (ii) celui du suivi des différentes activités ayant lieu sur ce territoire (exploitation minière et forestière, construction des routes, tourisme, etc.) afin de pouvoir anticiper les actions préventives appropriées et (iii) la coordination des différentes activités des trois autres composantes.

L'objectif principal est d'appuyer une approche paysage intégrée de l'aménagement du territoire dans le Nord-Congo et de gérer efficacement le projet.

Elle comprend les principales activités suivantes :

- appui au développement des plans d'action des séries de développement communautaires (SDC) dans les concessions ;
- appui au développement des plans d'action des séries de conservation (SC) dans les concessions ;
- plateforme de concertation à l'échelle du territoire pour un aménagement intégré ;
- observatoire de suivi territorial satellitaire ;
- coordination de projet ;
- suivi-évaluation ;
- communication.

### III - INTERVENANTS ET MODE OPÉRATOIRE

Le projet renforcera les capacités des acteurs locaux (Etat, entreprises, ONG, société civile) déjà investis dans le secteur forestier et désireux de faire de ce dernier un pilier du développement durable du pays.

Des partenariats seront mis en œuvre dans le cadre du projet avec les démembrements de l'Etat (CNIAF, DFAP, ACFAP), les sociétés forestières du nord Congo, les ONG de conservation (WCS, WWF), les autres projets intervenant dans le nord Congo, en particulier les projets cacao et PFDE, et des acteurs économiques présents au nord Congo (miniers, agricoles).

La gouvernance du projet sera assurée par un Comité de pilotage qui se réunira semestriellement à Brazzaville. La maîtrise d'ouvrage du projet sera confiée au Ministère MEFDDE.

### IV - COÛT ET FINANCEMENT

Le financement de l'AFD d'un montant de 6 millions d'euros s'effectuera sur une durée de 4 ans. Ces fonds entre dans le cadre du second Contrat de désendettement et de développement signé entre la République du Congo et la République Française le 10 décembre 2014 (le C2D).

Le financement du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) d'un montant de 1,5 millions d'euros s'effectuera sur une durée de 4 ans. Ces fonds permettront de mettre en œuvre la composante 1 (Biodiversité) du projet.

### V - PRINCIPAUX EFFETS ATTENDUS

Le tableau ci-dessous présente les résultats par composante.

**Tableau 1. Résultats attendus par composantes**

Composantes	Résultats attendus
<b>Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• un appui au niveau central de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP),</li><li>• un renforcement de la lutte anti-braconnage,</li><li>• une meilleure caractérisation et prise en compte dans la gestion des réservoirs de biodiversité (dont les zones à haute valeur écologique comme les salines, les baïes, etc.) et des corridors écologiques,</li><li>• une promotion de pratiques favorisant la biodiversité auprès des acteurs économiques,</li><li>• un appui au bio-monitoring ou suivi écologique.</li></ul>
<b>Développement local</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• des activités de soutien au développement dans les SDC en coordination avec les concessionnaires forestiers et les autres projets existants ;</li><li>• une stratégie de développement local visant à assurer la sécurité alimentaire et l'établissement de filières (vivrier, pêche, PFNL) connectées aux marchés et mise en œuvre avec les concessionnaires ;</li><li>• une stratégie genre de renforcement de capacités et mise en œuvre dans le cadre de ce développement local.</li></ul>
<b>Aménagement forestier durable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• le CNIAF est en mesure d'approuver les plans d'aménagement et de suivre leur mise en œuvre ;</li><li>• les concessionnaires du nord Congo améliorent la gestion durable des forêts via leurs plans d'aménagement ;</li><li>• les effets de l'exploitation forestière sont documentés grâce à un réseau de placettes de suivi.</li></ul>

<b>Appui à l'aménagement intégré du territoire et coordination transversale projet</b>	Le résultat attendu de la composante est une approche intégrée de la gestion et de l'aménagement du territoire dans le nord Congo.
--	--